

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau chemin sur la commune de Perly-Certoux

du 21 juin 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la préavis favorable du service du plan d'aménagement en date du 13 juin 1966;

vu la délibération du conseil municipal de la commune de Perly-Certoux en date du 27 mai 1966;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

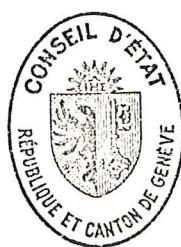
ARRÊTÉ

CV-19933 Il est donné le nom de "chemin des Primevères" au chemin reliant le chemin communal de Poulon au nouveau chemin du vers de Ley, selon plan cadastral n° 3 de Perly-Certoux.

Communiqué à :

Travaux
Bâtiment

0 CH.
2 CH.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :